



CONVOCATION

Assemblée Générale Ordinaire

Association « Les Amis de Genouillé & de ses Environs »

Date : Le 24 janvier 2026

Heure : 14 heures

Lieu : Salle des Fêtes de Genouillé

5, route de Civray – 86250 GENOUILLE

Chers Membres et Ami(e)s de l'Association « Les Amis de Genouillé & de ses Environs »,

Sur proposition du Conseil d'Administration du 5 janvier 2026, vous êtes conviés à participer à son Assemblée Générale annuelle.

Temps d'échange préliminaire : Diagnostic et Avenir de l'Association

Restitution de l'audit de fonctionnement réalisé par Rémy Van de MOOSDYK auprès des membres actifs : présentation de l'état des lieux (organisation, bénévolat, gouvernance) et débat ouvert sur les scénarios d'évolution pour 2026.

Formalités préalables à la tenue de cette assemblée générale :

- Signature des membres présents et représentés suivant mandat.
- Désignation d'un secrétaire de séance pour le relevé des débats et pour l'établissement du procès-verbal de l'assemblée générale.
- Vérification du respect du quorum et de la majorité requise pour le vote des différentes résolutions pour la validité de la présente Assemblée Générale.

Ordre du jour :

1. Déclaration d'ouverture de l'assemblée
2. Rapport moral comportant également le rapport d'activité
3. Bilan financier de l'exercice clos au 31 décembre 2025 : Approbation des comptes et quitus à donner à la trésorière*
4. Programme des manifestations pour la saison 2026*
5. Projet de budget pour la saison 2026 soumis au vote par l'AG*
6. Élections des membres du Conseil d'administration sortants et démissionnaires*
7. Questions diverses
8. Déclaration de la clôture de l'AG

Le nouveau Conseil d'Administration sera réuni le même jour, à la suite de la clôture de l'AG, pour le vote des membres du bureau de l'association.

Comptant sur votre présence, nous vous prions d'agréer, chers membres, l'assurance de nos respectueuses salutations.

La Présidente

Élisabeth BONNIN

* Les documents peuvent être adressés par courriel

Rappel des dispositions des statuts :

- Le droit de participer aux débats et aux votes lors de l'assemblée est réservé aux seuls membres à jour de leur cotisation pour la saison 2026.
- Votre présence à cette assemblée générale est importante. En cas d'empêchement, vous avez la possibilité de vous faire représenter par un mandataire de votre choix, muni d'un pouvoir régulier.

Vous trouverez ci-après un modèle de lettre de procuration. Veuillez le compléter et le signer avant de le transmettre à votre mandataire ou le déposer au siège social de l'association au plus tard le 23 janvier 2026.